

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 05816 Numéro SIREN : 792 399 461 Nom ou dénomination : EPINAY EXPLOITATION

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2019 sous le numéro de dépôt 1730

1730

"EPINAY EXPLOITATION"

Société par Actions Simplifiée au capital de € 40.000

Siège social : 159/165 route de Saint-Leu

93800 EPINAY SUR SEINE

792 399 461 RCS BOBIGNY



COMPTES ANNUELS : EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned below the 'COPIE CERTIFIEE CONFORME' text.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATIONDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 159 route de Saint Leu 93800 EPINAY SUR SEINEDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 7 9 2 3 9 9 4 6 1 0 0 0 2 1Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/03/2015

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	20 000			20 000
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC		
	Frais d'établissement *	CX		CQ		
	Frais de développement *	AF	34 130	AG	17 588	16 542
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	4 217 810	AI	191 538	4 026 272
	Fonds commercial (1)	AJ		AK		
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO		
	Terrains	AP	153 953	AQ	19 551	134 402
	Constructions	AR	218 087	AS	58 412	159 674
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	1 838 267	AU	269 687	1 568 579
	Autres immobilisations corporelles	AV		AW		
	Immobilisations en cours	AX		AY		
	Avances et acomptes	CS		CT		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CU		CV		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	BB		BC		
	Autres participations	BD	47 683	BE		47 683
	Créances rattachées à des participations	BF		BG		
	Autres titres immobilisés	BH	883	BI		883
	Prêts					
	Autres immobilisations financières*					
TOTAL (II)		BJ	6 510 815	BK	556 778	5 954 037
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	458	BM		458
		BN		BO		
		BP		BQ		
		BR		BS		
		BT	1 155 484	BU		1 155 484
	CRÉANCES	BV		BW		
		BX	23 466	BY	500	22 966
		BZ	748 678	CA		748 678
	DIVERS	CB		CC		
		CD		CE		
		CF	106 886	CG		106 886
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	185 382	CI		185 382
		CJ	2 220 357	CK	500	2 219 856
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 751 173	IA	557 279	8 193 894
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	2 668 494	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

JDS

Désignation de l'entreprise		SAS EPINAY EXPLOITATION		Néant ☐ *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)		DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	(692 287)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(679 605)
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	(1 331 893)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	34 000
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	34 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	6 660 475
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 371 179
	Dettes fiscales et sociales		DY	690 885
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	725 136
	Autres dettes		EA	44 108
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	9 491 787	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	8 193 894	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Ecart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 212 280

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION		Néant ☐ *				
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
0 7) 5)	PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	18 730 804	FB	FC 18 730 804
		Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
			FG	328 107	FH	FI 328 107
		Chiffres d'affaires nets *	FJ	19 058 912	FK	FL 19 058 912
		Production stockée*				FM
		Production immobilisée*				FN
		Subventions d'exploitation				FO 1 000
		Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 48 174
		Autres produits (1) (11)				FQ 54 322
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				
3) 0 0 5 9 5	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 15 049 445
		Variation de stock (marchandises)*				FT 57 263
		Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 357 651
		Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV 6 268
		Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 1 939 565
		Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 388 769
		Salaires et traitements*				FY 1 189 112
		Charges sociales (10)				FZ 329 288
		DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA 340 721
						GB
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC 500
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
		Autres charges (12)			GE 24 111	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 520 288)	
6 8	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
7 4	PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
		Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
		Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 849
		Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
		Différences positives de change				GN
		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
		Total des produits financiers (V)			GP 849	
19 10	CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
		Intérêts et charges assimilées (6)				GR 131 508
		Différences négatives de change				GS
		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
		Total des charges financières (VI)			GU 131 508	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 130 659)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 650 947)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS EPINAY EXPLOITATION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	259	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	61 153	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	61 412	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	62 765	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	27 837	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	90 603	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(29 190)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(533)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	19 224 670
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	19 904 276
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(679 605)
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de location immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	429 851
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	20
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	46 884
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	2 098
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Voir état annexe					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs	
Impôts et taxes		20			

JP

Désignation

SAS EPINAY EXPLOITATION

✓

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes	20			20
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL	20			20
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
{ biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 208
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	61 536
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	1 337
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	26 500
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	90 583
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	259
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	1 500
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	59 653
TOTAL	61 412

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EPINAY EXPLOITATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2015, dont le total est de 8 193 894 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 679 606 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2014 au 31/03/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/07/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 61 956 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2014 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Le CICE 2013 a été utilisé pour renforcer le besoin en fonds de roulement de la société.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS EPINAY EXPLOITATION**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	4 246 197	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP	153 953	KQ
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS	166 456	KT
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	656 605	KW
		Matériel de transport *			KY		KZ
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	528 528	LC
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM
	TOTAL III	LN	1 505 544	LO		LP	710 135
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
		Autres participations	8U		8V		8W
Autres titres immobilisés		1P	45 270	1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
TOTAL IV		LQ	45 270	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	5 797 013	ØH		ØJ	719 175

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		3		4	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	4 251 941	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	153 953	MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	218 087	ML
		Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	1 228 288	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	5 372	MT	609 978	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III	IY		NG	5 372	NH	2 210 307	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	47 683	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	883	2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	48 566	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	5 372	ØL	6 510 815	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

ds

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATIONNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	80 120	PF	129 006	PG		PH	209 127
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	7 223	PW	12 327	PX		PY	19 551
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	24 165	QA	34 246	QB		QC	58 412
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	48 026	QE	73 343	QF		QG	121 369
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	58 155	QM	93 135	QN	2 973	QO	148 317
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	137 571	QV	213 053	QW	2 973	QX	347 651
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	217 692	ØP	342 059	ØQ	2 973	ØR	556 778

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2				S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8				X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM						NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

20

Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATIONNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	500	UF	1 289
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ	26 500	UK	1 500

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Jab

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	883	UV		UW	883			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	2 090		2 090					
		Autres créances clients	UX	21 375		21 375					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	61 164		61 164					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	259 666		259 666					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	45 105		45 105					
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	382 743		382 743					
		Charges constatées d'avance	VS	185 382		185 382					
	TOTAUX			VT	958 411	VU	957 527	VV	883		
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 212 280		1 212 280				
			à plus d'1 an à l'origine	VH	5 448 194		457 417		1 788 291		3 202 485
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 371 179		1 371 179					
		Personnel et comptes rattachés	8C	197 391		197 391					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	254 727		254 727					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	90 669		90 669					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	148 097		148 097					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	725 136		725 136					
		Groupe et associés (2)	VI								
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	44 108		44 108					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZI								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	9 491 787	VZ	4 501 009		1 788 291		3 202 485	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	66 292	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	440 979	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

2/6



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2015

EPINAY EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 Euro

159/165, Route de Saint Leu
93800 EPINAY SUR SEINE

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

SAS EPINAY EXPLOITATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SAS EPINAY EXPLOITATION** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

111-113, rue de Reuilly

75012 PARIS

Tel 01 43 42 52 30

Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly

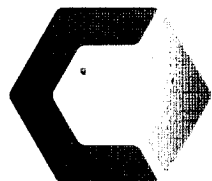
94240 L'HAY-LES-ROSES

Tel 01 41 76 16 57

Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA RÉGION DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

CGEC

SAS EPINAY EXPLOITATION

- 2 -

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

111-113, rue de Reuilly

75012 PARIS

Tel 01 43 42 52 30

Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly

94240 L'HAY-LES-ROSES

Tel 01 41 76 16 57

Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

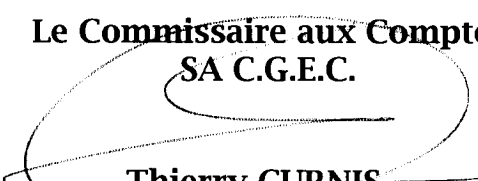
SAS EPINAY EXPLOITATION

- 3 -

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 25 août 2015

**Le Commissaire aux Comptes
SA C.G.E.C.**


Thierry CURNIS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706

"EPINAY EXPLOITATION"

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège social : 159/165 route de Saint-Leu
93800 EPINAY SUR SEINE

792 399 461 RCS BOBIGNY

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2015 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015

TROISIEME RESOLUTION

1) L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 mars 2015, s'élevant à (€679.605,50) au report à nouveau débiteur.

En conséquence,

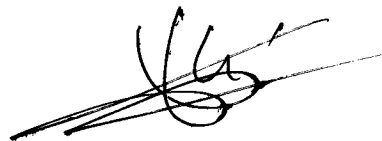
- Le report à nouveau débiteur est porté de (€692.287,67) à (€1.371.893,17).

L'Assemblée Générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres restent inférieurs à la moitié du capital social.

2) Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.